



Les classes de raccordement



Département de la formation et de la jeunesse
Direction générale de l'enseignement obligatoire

Préambule

Dans quelques mois, tu arriveras au terme de la scolarité obligatoire. Cette échéance signifie pour toi un nouveau départ, une voie à choisir dans le monde de la formation.

Diverses solutions s'offrent à toi, et peut-être as-tu déjà fait un choix. Il est possible que ton projet de formation ne soit réalisable qu'à certaines conditions que tu ne remplis pas toutes. Pour certaines formations, en effet, il faut avoir un certificat d'études secondaires d'une voie scolairement plus exigeante que celle que tu as suivie.

Enfin, peut-être estimes-tu que tu n'as pas tiré pleinement parti de tes possibilités et qu'une année supplémentaire te permettrait d'atteindre le niveau de compétences auquel tu aspires.

Pour l'une ou l'autre de ces situations, les classes de raccordement peuvent être une solution pour toi.

Les classes de raccordement de type I

Les classes de raccordement de type I (Rac. I) ont été créées pour les élèves avec un certificat d'études de la voie secondaire à options (VSO), qui souhaitent poursuivre leur formation et obtenir un certificat d'études de la voie secondaire générale (VSG).

Les **débouchés** sont les mêmes que pour les élèves de la voie secondaire générale (VSG), c'est-à-dire les apprentissages exigeants, les écoles des métiers et, à certaines conditions, l'Ecole de culture générale et de commerce (Ecole de diplôme) des gymnases, etc.

Les conditions d'accès au Rac. I

- Tu as obtenu le certificat d'études de la VSO avec **14 points** en français, mathématiques et allemand.*
- Tu es motivé et prêt à fournir un travail scolaire important et exigeant.
- Tu vises le certificat d'études de la voie secondaire générale (VSG).
- Tu as au maximum 17 ans au 30 juin de l'année de l'inscription (9^e).

*allemand obligatoire

Dans des cas exceptionnels et sur dossier, des **dérogations** peuvent être accordées par le Département de la formation et de la jeunesse.

L'organisation des classes de Rac. I

La durée des cours est d'une année, à raison de **32-34 périodes** hebdomadaires. Les élèves des classes de raccordement I doivent avoir acquis, à la fin de l'année, les mêmes connaissances et compétences que les élèves de la voie secondaire générale (VSG). Ils sont notamment soumis aux mêmes épreuves de certificat d'études secondaires. Cela implique non seulement la connaissance de nouvelles disciplines, mais également une approche plus approfondie des matières déjà étudiées et un **travail intensif** à domicile.

grille horaire des disciplines du Rac. I

langue 1	français	6 périodes
langue 2	allemand	5 périodes
langue 3	anglais	5 ou 7 périodes*
mathématiques		6 périodes
sciences expérimentales		4 périodes
sciences humaines		4 périodes
éducation physique		2 périodes
total		32-34 périodes

* pour les élèves n'ayant pas étudié cette langue en voie secondaire à options

Les classes de raccordement de type II

Les classes de raccordement de type II (Rac. II) ont été créées pour les élèves avec un certificat d'études de la voie secondaire générale (VSG) qui souhaitent poursuivre leur formation et obtenir un certificat d'études de la voie secondaire de baccalauréat (VSB).

Les **débouchés** sont les mêmes que pour les élèves de la voie secondaire de baccalauréat (VSB), c'est-à-dire, la poursuite des études à l'école de maturité des gymnases.

Les conditions d'accès au Rac. II

- Tu as obtenu le certificat d'études de la VSG avec **15 points** en français, mathématiques et une langue étrangère. Pour l'option spécifique d'italien, tu dois avoir suivi avec succès le cours supplémentaire d'italien en 9^e année, ou justifier de connaissances suffisantes testées et évaluées avant l'inscription définitive.
- Tu es motivé et prêt à fournir un travail scolaire exigeant.
- Tu as au maximum 17 ans au 30 juin de l'année de l'inscription (9^e).

Dans des cas exceptionnels et sur dossier, des **dérogations** peuvent être accordées par le Département de la formation et de la jeunesse.

L'organisation des classes de Rac. II

La durée des cours est d'une année à raison de **33 périodes** hebdomadaires.

L'enseignement en classe de Rac. II offre trois options spécifiques à choix, sans restriction :

- mathématiques et physique
- économie et droit
- italien.

Les élèves des classes de raccordement II doivent avoir acquis, à la fin de l'année, les mêmes connaissances et compétences que les élèves des classes de la voie secondaire de baccalauréat (VSB). Ils sont notamment soumis aux mêmes épreuves de certificat d'études secondaires. Cela implique non seulement la connaissance de nouvelles disciplines, mais également une approche plus approfondie des matières déjà étudiées et un **travail intensif** à domicile.

grille horaire des disciplines du Rac. II

langue 1	français	5 périodes
langue 2	allemand	4 périodes
langue 3	anglais	4 périodes
mathématiques		4 périodes
sciences expérimentales		2 périodes
sciences humaines		2 périodes
activités artistiques		2 périodes
éducation physique		2 périodes
options spécifiques	mathématiques et physique	8 périodes
	économie et droit	
	italien *	
total		33 périodes

* Les élèves qui choisissent l'option spécifique « italien » doivent suivre le cours supplémentaire proposé en 9^e VSC ou fournir une attestation équivalente

Renseignements pratiques Rac. I

Lieu d'enseignement

Lausanne-Belvédère, Bussigny, Yverdon-les-Bains, Nyon et Montreux.

En principe, l'élève est rattaché à l'établissement scolaire le plus proche de son lieu de domicile.

Organisation

Les classes de Rac. I sont organisées sur le modèle de la voie secondaire générale. Il n'y a pas d'options. Ces classes sont rattachées à la direction d'un établissement de la scolarité obligatoire. Les élèves qui les fréquentent ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les élèves de la scolarité obligatoire.

Coût

La fréquentation des classes de Rac. I est gratuite. Des indemnités de transport et de pension sont accordées aux élèves qui habitent à plus de 2,5 km du lieu d'enseignement.

Inscription

L'inscription se fait à la fin du 1^{er} semestre de la 9^e année, avec un formulaire à demander au maître de classe.

Avant toute décision, il est recommandé aux élèves qui désirent suivre une classe de raccordement de type I, ainsi qu'à leurs parents, de prendre l'avis des enseignants et de s'informer auprès du conseiller en orientation de l'établissement. Une fois inscrits les élèves sont tenus de participer aux séances d'information.

Renseignements

Claude CHERBUIN, doyen Rac. I

Etablissement secondaire

Lausanne-Belvédère

021 315 61 61

claude.cherbuin@lausanne.ch

Renseignements pratiques Rac. II

Lieu d'enseignement

Lausanne-Elysée, Lausanne-Bergières, Yverdon-les-Bains, Nyon et Montreux.

En principe, l'élève est rattaché à l'établissement scolaire le plus proche de son lieu de domicile.

Organisation

Les classes de Rac. II sont organisées sur le modèle de la voie secondaire de baccalauréat. Ces classes sont rattachées à la direction d'un établissement de la scolarité obligatoire. Les élèves qui fréquentent ces classes ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les élèves de la scolarité obligatoire.

Coût

La fréquentation des classes de Rac. II est gratuite. Des indemnités de transport et de pension sont accordées aux élèves qui habitent à plus de 2,5 km du lieu d'enseignement.

Inscription

Il est recommandé de s'inscrire à la fois au Rac. II et à l'Ecole de culture générale et de commerce (Ecole de diplôme) des gymnases, au cas où les résultats de fin d'année scolaire seraient insuffisants pour accéder au Rac. II. L'inscription se fait à la fin du 1^{er} semestre de la 9^e année, avec un formulaire à demander au maître de classe.

Avant toute décision, il est recommandé aux élèves qui désirent suivre une classe de raccordement de type II, ainsi qu'à leurs parents, de prendre l'avis des enseignants et de s'informer auprès du conseiller en orientation de l'établissement.

Renseignements

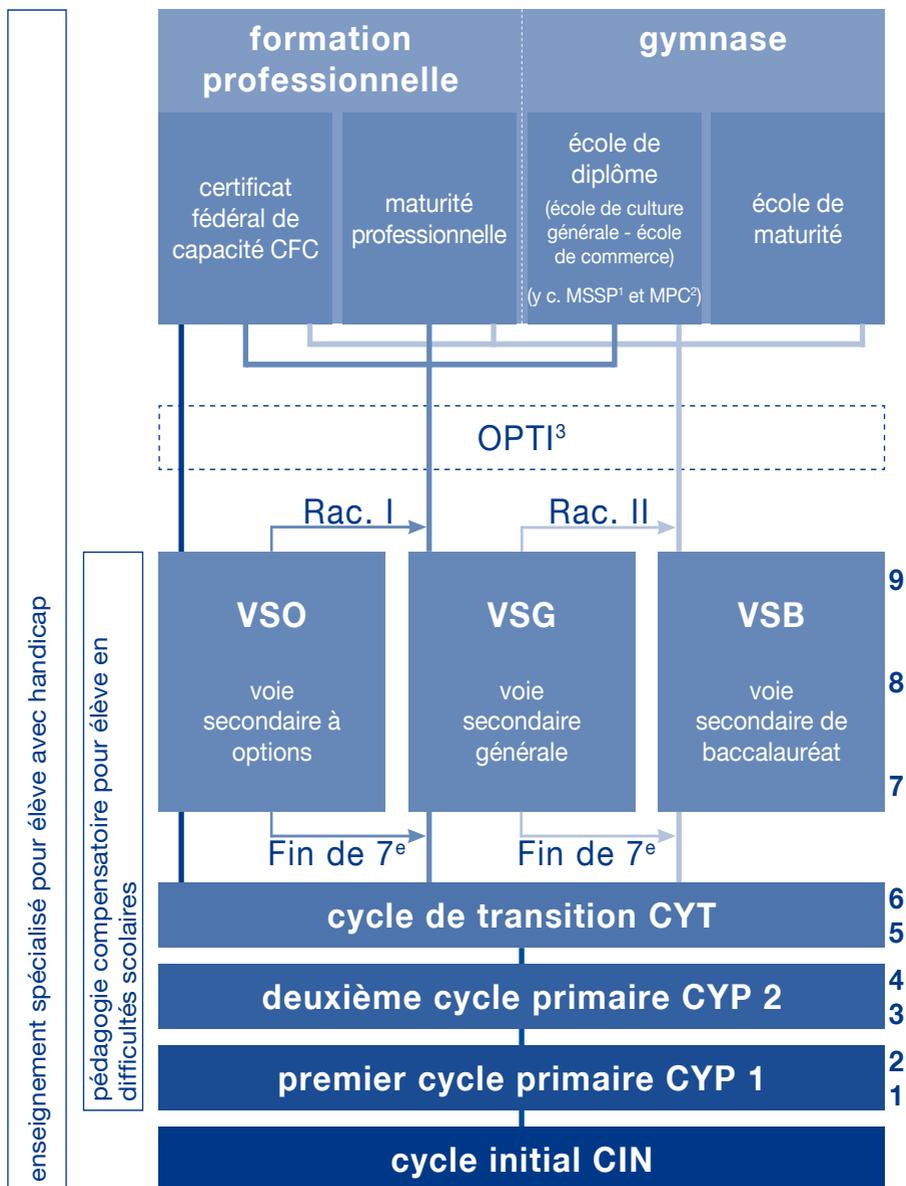
Loïc DE BOURGUES, doyen Rac. II
Etablissement secondaire Lausanne-Elysée

021 315 66 57 51

Fax: 021 315 66 50

loic.de-bourgues@lausanne.ch

La formation dans le canton de Vaud



¹ MSSP: maturité spécialisée, mention socio-pédagogique

² MPC: maturité professionnelle commerciale

³ L'OPTI est ouvert à tout élève ayant terminé sa scolarité obligatoire, mais n'ayant pas de projet de formation défini.

Les classes de raccordement

Cette brochure constitue un recueil d'informations sur les classes de raccordement placées sous la responsabilité de la Direction générale de l'enseignement obligatoire du DFJ.

Cette brochure est destinée aux élèves de la voie secondaire à options (VSO) et de la voie secondaire générale (VSG), en 9^e année de la scolarité obligatoire.

**La présente édition est valable pour l'année
scolaire 2006-2007.**